PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le 06 décembre, à vingt heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLY-SAINT-AMAND, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de St-AMAND-DE-COLY sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers : 19, En exercice : 19, Présents : 16, Votants : 18,

PRÉSENTS: M. BREUIL J-L., M. DEMONEIN J-M., M. GEOFFROID V., Mme ESPIAUT E., Mme LASSERRE M, M. DELPIT M., M. BARCONNIERE D., CESSAC J-B., NOUET M.; M. DELPIT G., Mme RENAUDIE N., Mme LAJUGIE Y, M. VALADE R., Mme LAJOINIE S., M. BARJOT V., M. HAMELIN J.

EXCUSÉ(E)S:. Mme DE VIDO M-P, Mme ROULLAND-BERTHELOT S., MAGNE A-P.

Mme DE VIDO Marie-Pierre a donné procuration à M. DELPIT. Mme BERTHELOT-ROULLAND Sylvie a donné procuration à M. V. GEOFFROID.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **M. Jean-Louis BREUIL** est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- 1/ Point sur le personnel communal : recrutement d'un agent technique
- 2/ Délibération CNP: renouvellement de l'assurance statutaire pour 2023.
- 3/ Rapports des commissions :
 - Commission travaux : troisième lieu à Coly et maison Gardette/Ecocycle
 - Commission projets : aménagement du bourg de Coly / Projet culturel de la municipalité / sentier d'interprétation de Coly
 - Commission communication
 - Commission voirie
- 4/ Admissions en non-valeur
- 5/ Projet maraîchage
- 6/ Projet de nettoyage des berges du Coly: intervention d'un technicien du SMBVV
- 7/ Maison Chevalier: projet d'animations avec l'association l'Œil Ecoute
- 8/ Point sur les locations des appartements municipaux
- 9/ divers

Lecture et approbation à l'unanimité du PV du 08 novembre 2022.

Les sujets programmés à l'ordre du jour seront abordés dans le désordre.

Le Maire demande à rajouter le point 10 demande de subvention des Amis de St Amand. Le Conseil Municipal accepte.

En préambule de la Réunion, intervention du SMBVV (Syndicat Mixte Bassin Vallée Vézère) pour présentation de leurs activités.

1/ Subvention de la DRAC pour travaux de fouilles Abbaye

Le Maire expose que la DRAC Aquitaine annonce une subvention de 4000€ pour les travaux de fouilles programmées sur 2023 sur le site de l'abbaye de St Amand organisées par Pierre-Marie BLANC, archéologue au CNRS.

Ce travail est soutenu par la commune, propriétaire de l'abbaye, qui en a donné l'autorisation, et par l'association des Amis de St Amand, maître d'œuvre.

M. Pierre-Marie BLANC étant à la fois porteur de projet et président de l'association des Amis de St Amand, la DRAC ne peut lui adresser la subvention.

Monsieur le Maire propose que la commune en soit le bénéficiaire.

Après en en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de la subvention de la DRAC pour un montant de 4000€ et autorise le Maire à signer tout acte subséquent.

2/ Point personnel communal:

- 1 agent en arrêt maladie pour trois mois à la suite d'une opération de la hanche
- 1 agent de la cantine a repris après une semaine d'arrêt maladie
- 1 agent administratif en arrêt maladie pour une semaine
- 1 agent en CDD doit signer un contrat de stagiaire pour un an avant d'être titularisé.

3/ CNP Assurances

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Comme tous les ans, l'adhésion est à renouveler via une délibération.

Après avoir pris connaissance du contrat, le Conseil Municipal a délibéré et :

- autorise à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au CNP Assurances pour l'année 2023.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

4/ Commissions:

- Travaux

Le troisième lieu : rencontre avec MM CLAVEL sur place le 09 janvier pour discuter du projet d'agrandissement de la cuisine.

M. Jean HAMELIN déplore le manque de fréquentation des gens de la commune.

- Maison Gardette/Ecocycle

Dernier devis: 452.000€ HT

LEADER: initialement 132.000€ HT – voir 152.000€ HT

DETR : 60.000€ HT Département : 33%

Autofinancement mairie: 80.000€ HT

Primes SDE ? (chauffage, menuiserie, isolation)

DETR Maison Gardette : la DETR sera demandée en 2023 pour le projet Gardette, en 2024 pour l'aménagement du bourg de Coly.

Chantier de démolition entrepris par SEMEVOL (cuisine, 1^{er} étage au-dessus de l'espace vie actuel).

- Projets

Réunion le 14 décembre

Projet culturel : annexe Gardette - voir création commission spécifique pour réflexion autour de l'élaboration d'un projet culturel à l'échelle de la commune en partenariat avec les acteurs déjà en place.

Aménagement bourg Coly

Repas

- Communication

Réunion le 11 janvier à 18h

Vœux du Maire et du Conseil Municipal le 27 janvier à 19h

- Voirie

Route de Drouille : monocouche refait, mais toujours des problèmes. À revoir.

5/ Admission en non-valeur :

Le Maire informe le Conseil Municipal que des sommes dues par des administrés ne pourront pas être récupérées et qu'il convient de les faire passer en non-valeur. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire passer les créances en non-valeur.

6/ Projet maraîchage Coly:

M. LACOMBE: Vente des 4 parcelles à Arnaud MOURANT

Vanessa MORELLO: location parcelles M. MASSARD et M. Michel NOUET.

7/Maison Chevalier:

Projet d'animations de l'Association L'œil Ecoute.

Visite de la maison : convient au projet Escape Game.

Eau, électricité, chauffage, assurance, à la charge de l'association.

Convention à rédiger.

8/ Lotissement Le Petit Bos:

L'entreprise Jean HAMELIN a nettoyé les lots 3, 12, 13 et 14.

Les lots 3, 7, 12 et 16 ont été vendus.

Compromis de vente signés pour les lots 9 et 10.

9/Point sur les locations appartements communaux

Les travaux de l'appartement du bourg de Coly, au-dessus de la salle des fêtes réalisés par les cantonniers sont terminés.

Un bail de 1 an renouvelable sera proposé au nouveau locataire, si cela est règlementaire.

10/ Divers :

Transport scolaire du collège de Montignac.

Le Maire donne en lecture une proposition de délibération concernant la surveillance concernant le transport scolaire du collège. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la délibération proposée.

Location barnum de la mairie : pas de location, problématique d'Etat des Lieux : il faudrait démonter et remonter nous-même pour voir l'état, ce qui engendre des coûts de personnel.

Cadeaux aux aînés. Idem que l'an passé sauf les bières à remplacer. Voir pour repas annuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

OBSERVATIONS

Signatures du Conseil

Le Maire,

V. GEOFFROID